

Énoncé de réaction - Carex des sables

le 11 janvier, 2017

Nom commun : Carex des sables

Nom scientifique : *Carex sabulosa*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : Préoccupante

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le COSEPAC a réévalué le Carex des sables, espèce présentement inscrite à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1 de la Loi) comme menacée et a conclu que le statut a changé. Le ministre de l'Environnement transmettra la réévaluation du COSEPAC sur le Carex des sables comme espèce préoccupante au gouverneur en conseil dès que possible après la fin de la période de consultation normale et suite à une analyse appropriée. Pendant la période de consultation normale, le ministre de l'Environnement consultera le gouvernement du Yukon, le Conseil de gestion de la faune et du poisson du Yukon, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision de changer sa présente désignation d'espèce menacée à espèce préoccupante.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP](#).

Justification de la désignation par le COSEPAC : Au Canada, cette espèce est restreinte à 16 sites retrouvés dans 10 champs de dunes dans le sud-ouest du Yukon. Depuis la dernière évaluation, 11 nouvelles sous-populations ont été découvertes et deux menaces importantes ont été éliminées, ce qui réduit le risque connu pour la population canadienne. Toutefois, la succession naturelle mène à la perte d'habitat, ce qui est exacerbé par la suppression des incendies. D'autres menaces à l'origine des déclinés récents comprennent l'utilisation de véhicules récréatifs hors route et la perte d'habitat en raison du développement résidentiel. Les plantes exotiques envahissantes représentent une menace potentielle importante entraînant la stabilisation des dunes et l'exclusion compétitive.

Présence au Canada : Yukon

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre de l'Environnement du Canada

Ministre responsable de l'Agence Parcs Canada

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :

Yukon

Autre(s) loi(s) fédérale(s) pertinente(s) : Lorsque l'espèce se retrouve dans des parcs nationaux du Canada ou d'autres terres dont la gestion relève de l'Agence Parcs Canada, elle est protégée ou sa gestion est menée en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* ou par des mesures ou outils de gestion dont l'Agence Parcs Canada dispose en vertu d'autres lois ou règlements.

Activités de conservations en cours : Le programme de rétablissement du carex des sables (*Carex sabulosa*) au Canada a été affiché comme final dans le Registre public des espèces en péril.